

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1881

4 septembre 2007

SOMMAIRE

| | | | |
|---|-------|---|-------|
| Arcturus Investment Holding S.A. | 90265 | King Cheetah Holdings S.A. | 90283 |
| AUB French Logistics S.A. Sicar | 90280 | KKR PEI SICAR, S.à r.l. | 90258 |
| Azure Investments S.A. | 90243 | Kletta Holding S.A. | 90257 |
| Brun Holding S.A. | 90266 | Kropeliner Tor S.à r.l. | 90256 |
| Chrysler Investments S.A. | 90279 | KVIST Holding S.A. | 90260 |
| Compagnie Financière pour le Développement Industriel et Commercial "COFIDICO" | 90286 | KVIST Holding S.A. | 90261 |
| Comptoir Anti-Feu Luxembourgeois S.A. | 90280 | Lavor Finance S.A. | 90257 |
| CV Luxco S.à r.l. | 90269 | Letalux S.A. | 90264 |
| Dotjo Holding S.A. | 90266 | Lua Holding S.A. | 90261 |
| E24 S.à r.l. | 90266 | Macedonian Holding S.à r.l. | 90262 |
| Eagle Energy Group S.A. | 90252 | Mallard Holding S.A. | 90262 |
| East Investments Holding Company s.à r.l. | 90283 | Maxtron S.à r.l. | 90261 |
| Eau Rouge | 90288 | Montrans S.A. | 90242 |
| ECIP Europcar S.à r.l. | 90287 | Pentland Holding | 90263 |
| ECIS S.A. Etudes Créations Internationales Sportives | 90285 | Pernik Holdings S.A. | 90263 |
| Estation | 90288 | Piece Invest Semois s.à r.l. | 90284 |
| European Closures Group S.A. | 90282 | Plateau de Pierre S.A. | 90264 |
| Genus Holdings S.A. | 90279 | Plateau de Pierre S.A. | 90264 |
| Glashaus in München S.à r.l. | 90252 | Praja Holding S.A. | 90265 |
| Gotan Développement S.A. | 90242 | S.C.I. Saint Alphonse | 90265 |
| GTH Holding S.A. | 90280 | Sedna Europe | 90285 |
| Hayem S.A. | 90251 | Senate Holdings S.A. | 90257 |
| H.E.R.A. Holding S.à r.l. | 90281 | Senate Holdings S.A. | 90283 |
| Hoche Immo 4 H S.A. | 90269 | Senate Holdings S.A. | 90282 |
| Hofin GmbH | 90285 | S.G.A. Services S.A. | 90256 |
| Immo9.Com S.à r.l. | 90288 | Socrimex Europe S.à r.l. | 90288 |
| Investgest S.A. | 90279 | Soparfinter S.A. | 90278 |
| Janac Investors S.A. | 90262 | SPS International S.à r.l. | 90287 |
| Jan De Nul Luxembourg S.A. | 90251 | Sudgaz S.A. | 90286 |
| KER Holding S.à r.l. | 90282 | Systèmes Ecocompatibles de Génération d'Energie S.A. | 90253 |
| | | Tomatrans S.à r.l. | 90287 |
| | | Topdanmark Holding S.A. | 90263 |

Gotan Développement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 75.981.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 21 mai 2007 que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

1) L'assemblée accepte la démission avec effet au 2 juillet 2007 de M. Richard Turner, né le 10 décembre 1939 à Bloemfontein (Afrique du Sud) et demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg au 60, Grand-rue;

2) L'assemblée nomme Mlle Delphine Bressan, né le 24 janvier 1981 à F-Algrange et demeurant professionnellement au 64, avenue de la Liberté à L-1930 Luxembourg, comme Administrateur avec effet au 2 juillet 2007.

Elle terminera le mandat de son prédécesseur qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui aura lieu en 2012.

Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007087817/2352/19.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2007, réf. LSO-CG07207. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2007.

Montrans S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 46.579.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 7 juin 2007

L'an deux mille sept, le sept juin, à dix heures, les actionnaires de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social, sur convocation du conseil d'administration et ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

L'assemblée générale, constatant que les mandats d'administrateurs de:

Monsieur Henri Renmans,

Madame Nicole Albert-Renmans,

Monsieur Richard Bovy,

sont arrivés à leur terme, décide de les renouveler dans leurs fonctions pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

Par ailleurs, le mandat de l'administrateur-délégué, Monsieur Henri Renmans, étant également arrivé à échéance, l'assemblée générale décide de le renouveler dans sa fonction pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

En conséquence, le conseil d'administration de la société est dès lors composé de la manière suivante et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013:

Monsieur Henri Renmans (administrateur-délégué), administrateur de sociétés, demeurant à B-8300 Knokke, 8, Zeeuwspad,

Madame Nicole Albert-Renmans, administrateur de sociétés, demeurant à B-8300 Knokke, 8, Zeeuwspad,

Monsieur Richard Bovy, administrateur de sociétés, demeurant à B-7000 Mons, 40, rue Guy de Brès.

Le mandat de:

LUX-AUDIT S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie (RCS Luxembourg B 25.797), étant arrivé à expiration, l'assemblée générale décide de le renouveler pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

Luxembourg, le 7 juin 2007.

Pour avis

Signature

Référence de publication: 2007088098/3083/35.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2007, réf. LSO-CG06154. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097648) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Azure Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 129.870.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the sixth of July.

Before Us, M^e Jean Seckler, notary residing in Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned.

There appeared:

The public limited company AZURE PROPERTY INVESTMENTS S.A., with registered office in L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 104.192, here represented by Mrs Séverine Lambert, secretary, residing professionally in L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, requests the officiating notary to enact the articles of association of a public limited company («société anonyme») to establish as follows:

A. Name - Registered office - Duration - Purpose

Art. 1. There is hereby formed a public limited company («société anonyme») under the name of AZURE INVESTMENTS S.A.

The registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

If extraordinary events of a political, economic, or social nature, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

The company is set up for an unlimited period of time.

The company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of these Articles of Incorporation.

Art. 2. The company has as object all activities relating directly or indirectly to the taking of participating interests in whatsoever form, in any enterprise in the form of a company limited by shares or of a private company, as well as the administration, management, control and development of such participations.

In particular the company may use its funds for the creation, management, development and the realization of a portfolio comprising all types of transferable securities, take part in the creation, development and control of all enterprises, acquire all securities, either by way of contribution, subscription, purchase option or otherwise, as well as realize them by sale, exchange. The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to any company in which it has a direct or indirect substantial interest.

The company may also proceed with the acquisition, management, development, sale and rental of any real estate, whether furnished or not, and in general, carry out all real estate operations with the exception of those reserved to a dealer in real estate.

In general, the company may carry out any patrimonial, movable, immovable, commercial, industrial or financial activity as well as all transactions and operations which it may deem useful to promote and facilitate directly or indirectly the accomplishment and development of its purpose.

B. Share capital - Shares

Art. 3. The subscribed share capital is fixed at fifty thousand Euro (50,000.- EUR), represented by five hundred (500) shares, with a par value of one hundred Euro (100.- EUR) per share.

Art. 4. The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which the law prescribes registered form.

The company's shares may be issued, at the owner's option, in certificates representing single shares or two or more shares.

The company may have one or several shareholders.

The death or the dissolution of the sole shareholder (or any other shareholder) shall not lead to the dissolution of the company.

The company may repurchase its own shares with its free reserves under the provisions set forth in Article 49-2 of the law on commercial companies.

The capital of the company may be increased or reduced in one or several steps by resolution of the general meeting of shareholders, adopted in accordance with the provisions applicable to changes in the articles of association.

The general meeting may entrust the board of directors with the realisation of such increase or decrease in the capital.

The general meeting of the shareholders called to decide upon the increase in capital may limit or waive the preferential subscription right of the existing shareholders.

C. Board of directors

Art. 5. The company shall be managed by a board of directors composed of three members at least who need not be shareholders of the company.

However, if the company is incorporated by one single shareholder or if it is noted at a shareholders' meeting that all the shares issued by the company are held by one single shareholder, the company may be managed by one single director until the first annual shareholders' meeting following the moment where the company has noted that its shares are held by more than one shareholder.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting, which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are elected. Directors may be re-elected for successive terms.

The directors are elected by the general meeting of shareholders at a simple majority of the votes validly cast.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders at a simple majority of the votes validly cast.

If a legal entity is appointed as director of the company, such legal entity must designate a permanent representative who shall perform this role in the name and on behalf of the legal entity. The relevant legal entity may only remove its permanent representative if it appoints his successor at the same time.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, in compliance with the applicable legal provisions.

Art. 6. The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the company's object; all matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present articles of association are within the competence of the board of directors.

In case of one single director, the latter is vested with all the powers of the board of directors.

The board may in particular float convertible or non-convertible bonded loans, by way of issue of bearer or registered bonds, with any denomination whatsoever and payable in any currency whatsoever, being understood that any issue of convertible bonds may only be effected within the limits of the authorized capital.

The board of directors will determine the nature, price, rate of interest, issue and repayment conditions as well as any other conditions in relation thereto.

A register of the registered bonds will be kept at the registered office of the company.

The board of directors shall choose from among its members a chairman.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, by facsimile or by electronic mail (without electronic signature), except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by facsimile, by electronic mail (without electronic signature) or any other similar means of communication, a copy being sufficient proof thereof. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing another director as his proxy in writing, by facsimile, by electronic mail (without electronic signature) or by any means of communication, a copy being sufficient proof thereof. A director may represent one or more of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of all such persons in the meeting. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. A meeting held through such means of communication is deemed to be held at the registered office of the company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken only with the approval of a majority of the directors present or represented at such meeting. In case of a tie the Chairman has the casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, by electronic mail (without electronic signature) or any other similar means of communication, a copy being sufficient proof thereof. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the company in connection therewith to one or more Directors, Manager or other Officers; they need not be shareholders of the company.

Art. 7. Towards third parties the company is validly bound in any circumstances by the joint signatures of two Directors or by the individual signature of a delegate of the board within the limits of its powers. The signature of one Director will be sufficient to represent the company validly with the public administrations.

Art. 8. The company undertakes to indemnify any Director against loss, damages, or expenses incurred by him in connection with any action or suit to which he may be made a party in his present or past capacity as Director of the company, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action to be liable for gross negligence or wilful misconduct.

D. Supervision of the company

Art. 9. The company shall be supervised by one or more Auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a maximum period of six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

E. General meetings of shareholders

Art. 10. Any regularly constituted meeting of shareholders of the company shall represent the entire body of shareholders of the company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the company. The company may have one or several shareholders. The death or the dissolution of the sole shareholder (or any other shareholder) shall not lead to the dissolution of the company.

The general meeting is convened by the board of directors. It shall also be convened upon request in writing of shareholders representing at least ten percent (10%) of the company's share capital. Shareholders representing at least ten percent (10%) of the company's share capital may request the adjunction of one or several items to the agenda of any general meeting of shareholders. Such request must be addressed to the company's registered office by registered mail at least five (5) days before the date of the meeting.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

The quorum and time-limits required by law shall govern the convening notices and the conduct of the meetings of shareholders of the company, unless otherwise provided herein.

Shareholders taking part in a meeting through video-conference or through other means of communication allowing their identification are deemed to be present for the computation of the quorums and votes. The means of communication used must allow all the persons taking part in the meeting to hear one another on a continuous basis and must allow an effective participation of all such persons in the meeting.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, by electronic mail (without electronic signature), by facsimile or by any other means of communication, a copy being sufficient proof thereof.

Each shareholder may vote through voting forms sent by post or facsimile to the company's registered office or to the address specified in the convening notice. The shareholders may only use voting forms provided by the company and which contain at least the place, date and time of the meeting, the agenda of the meeting, the proposal submitted to the decision of the meeting, as well as for each proposal three boxes allowing the shareholder to vote in favour of, against, or abstain from voting on each proposed resolution by ticking the appropriate box.

Voting forms which show neither a vote in favour, nor against the proposed resolution, nor an abstention, are void. The company will only take into account voting forms received prior to the general meeting which they relate to.

Resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed with a simple majority of the votes validly cast, unless the item to be resolved upon relates to an amendment of the articles of association, in which case the resolution will be passed with a majority of the two thirds of the vote validly cast.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

Art. 11. The Annual General Meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the first Friday of June at 11.00 a.m.

If the said day is a public holiday, the meeting shall be held on the next following working day.

F. Financial year - Profits

Art. 12. The accounting year of the company shall begin on January first of each year and shall terminate on December thirty-first of the same year.

Art. 13. From the annual net profits of the company, five per cent (5%) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the company, as stated in article 3 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 3 hereof.

The general meeting of shareholders will determine, on the proposal of the board of directors, how the balance of the yearly net profit will be allocated. Interim dividends may be distributed by the board of directors in compliance with the terms and conditions provided for by law.

G. Applicable law

Art. 14. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Transitional provisions

- 1) The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2007.
- 2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2008.
- 3) Exceptionally, the first managing director may be nominated by the first General Meeting of the shareholders.

Subscription and Payment

The articles of association having thus been established, the five hundred (500) shares have been subscribed by the sole shareholder the public limited company AZURE PROPERTY INVESTMENTS S.A., with registered office in L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias, duly represented, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash so that the amount of fifty thousand Euro (50,000.- EUR) is from this day on at the free disposal of the Company and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of 10 August 1915, governing commercial companies, as amended, and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remuneration's or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand nine hundred and fifty Euro.

Decisions of the sole shareholder

The above named person, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions.

1. The number of directors is fixed at three (3) and the number of statutory auditors at one (1).
2. The following persons are appointed as directors of the Company:
 - a) Mr Graeme Witts, chartered accountant, born on May 28, 1938 in Weston-Super-Mare, (Great-Britain), residing in l'Hermitage, Les Varines, St Saviour, JE2 7SB, Jersey, Chairman;
 - b) Mr Richard Hawel, Company director, born on August 14, 1964 in St Helier, (Jersey), residing in L-1528 Luxembourg, 28A, rue Jean-Pierre Brasseur;
 - c) Mr Richard Williams, finance director, born on April 15, 1968 in Oxford, (Great-Britain), residing professionally in L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.
3. The following is appointed as statutory auditor of the Company:
Mr Marco Ries, auditor («réviseur d'entreprises»), born on January 6, 1959 in Esch-sur-Alzette, residing professionally in L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
4. The mandates of the Directors and the Auditor shall expire immediately after the Annual General Meeting of 2012.
5. Following the faculty offered by point 3) of the transitory dispositions, the meeting appoints Mr Graeme Witts, prenamed, as managing director of the company.
6. The registered address of the Company is set at 2, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read in the language of the appearing person, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the said appearing person signed together with Us the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le six juillet.

Par-devant Nous Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

La société anonyme AZURE PROPERTY INVESTMENTS S.A., avec siège social à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 104.192,

ici représentée par Madame Séverine Lambert, secrétaire, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, requiert le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société anonyme à constituer comme suit:

A. Nom - Siège - Durée - Objet

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de AZURE INVESTMENTS S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

La durée de la Société est illimitée.

La Société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous la forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

En particulier, la société pourra employer ses fonds à la création, la gestion, la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous types de titres cessibles, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes entreprises, acquérir tous titres, par voie d'apport, de souscription, d'option d'achat ou de toute autre manière, ainsi que les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange. La société pourra emprunter et accorder tous concours, prêts, avances ou garanties à toute société dans laquelle elle dispose d'un intérêt substantiel direct ou indirect.

La société pourra aussi procéder à l'acquisition, à la gestion, au développement, à la vente et à la location de tout bien immobilier, meublé ou non, et en général, effectuer toutes opérations immobilières à l'exception de celles réservées aux agents immobiliers.

En général, la société pourra effectuer toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation et le développement de son objet.

B. Capital social - Actions

Art. 3. Le capital social souscrit est fixé à cinquante mille euros (50.000,- EUR), représenté par cinq cents (500) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, sauf dispositions contraires de la loi.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut avoir un ou plusieurs actionnaires.

Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) n'entraîne pas la dissolution de la société.

La Société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'Assemblée Générale prise en accord avec les dispositions applicables au changement de statuts.

La constatation d'une telle augmentation ou diminution du capital peut être confiée par l'Assemblée Générale au Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale, appelée à délibérer sur l'augmentation de capital peut limiter ou supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants.

C. Conseil d'Administration

Art. 5. La Société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Cependant, si la société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté à une assemblée générale des actionnaires que toutes les actions de la Société sont détenues par un actionnaire unique, la société peut être administrée

par un administrateur unique jusqu'à la première assemblée générale annuelle suivant le moment où il a été remarqué par la société que ses actions étaient détenues par plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs seront élus pour un terme qui n'excédera pas six ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus. Les administrateurs peuvent être réélus pour des termes successifs.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires à la majorité simple des votes valablement exprimés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires prise à la majorité simple des votes valablement exprimés.

Si une personne morale est nommée administrateur de la Société, cette personne morale doit désigner un représentant qui agira au nom et pour le compte de la personne morale. La personne morale ne pourra révoquer son représentant permanent que si son successeur est désigné au même moment.

Au cas où le poste d'un administrateur deviendrait vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance pourra être temporairement comblée par le conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale, dans les conditions prévues par la loi.

Art. 6. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'Assemblée Générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

En cas d'administrateur unique, tous les pouvoirs du Conseil d'Administration lui sont dévolus.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le Conseil d'Administration élira en son sein un président.

Il se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration; en son absence le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, par télécopie ou par courrier électronique (sans signature électronique), sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par lettre, télécopie, courrier électronique (sans signature électronique) ou tout autre moyen écrit, une copie en étant une preuve suffisante. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par lettre, télécopie, par courrier électronique (sans signature électronique) ou tout autre moyen écrit, un autre administrateur comme son mandataire, une copie étant une preuve suffisante. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres de façon continue et qui permet une participation efficace de toutes ces personnes. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Une réunion tenue par de tels moyens de communication est présumée se tenir au siège social de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions ne sont prises qu'avec l'approbation de la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'une ou de plusieurs lettres, télécopies ou tout autre moyen écrit, l'ensemble des écrits constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Le Conseil d'Administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion journalière, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Art. 7. Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du Conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature

d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 8. La société s'engage à indemniser tout administrateur des pertes, dommages ou dépenses occasionnés par toute action ou procès par lequel il pourra être mis en cause en sa qualité passée ou présente d'administrateur de la Société, sauf le cas où dans pareille action ou procès, il sera finalement condamné pour négligence grave ou mauvaise administration intentionnelle.

D. Surveillance

Art. 9. La surveillance de la Société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

E. Assemblée générale des actionnaires

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. La Société peut avoir un ou plusieurs actionnaires. La mort ou la dissolution de l'actionnaire unique (ou de tout autre actionnaire) ne mènera pas à la dissolution de la Société.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle devra être convoquée sur demande écrite des actionnaires représentant au moins dix pourcent (10%) du capital social de la Société. Les actionnaires représentant au moins dix pourcent (10%) du capital social de la Société peuvent demander l'ajout d'un ou plusieurs points à l'ordre du jour de toute assemblée générale des actionnaires. Une telle requête doit être adressée au siège social de la Société par courrier recommandé au moins cinq (5) jours avant la date prévue pour l'assemblée.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Les actionnaires prenant part à une assemblée par le moyen d'une visioconférence, ou par le biais d'autres moyens de communication permettant leur identification, sont considérés être présents pour le calcul des quorums et votes. Les moyens de communication utilisés doivent permettre à toutes les personnes prenant part à l'assemblée de s'entendre les unes les autres en continu et également permettre une participation efficace de ces personnes à l'assemblée.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par lettre, courrier électronique (sans signature électronique), par télécopie ou tout autre moyen de communication, une copie en étant une preuve suffisante, une autre personne comme son mandataire.

Chaque actionnaire peut voter par des formes de votes envoyées par courrier ou télécopie au siège social de la Société ou à l'adresse précisée dans l'avis de convocation. Les actionnaires peuvent uniquement utiliser les formes de vote fournies par la Société et qui contiennent au moins le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, l'ordre du jour, ainsi que le sens du vote ou de son abstention.

Les formes de vote n'indiquant pas un vote, que ce soit pour ou contre la résolution proposée, ou une abstention, sont nulles. La Société prendra uniquement en compte les formes de vote reçues avant l'assemblée générale à laquelle elles se rapportent.

Les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes valablement exprimés, sauf si l'objet pour lequel une décision devait être prise se rapporte à une modification des statuts. Dans ce cas, la décision sera prise à la majorité des deux-tiers des votes valablement exprimés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Art. 11. L'Assemblée Générale annuelle se réunit de plein droit le 1^{er} vendredi de juin à 11.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'Assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

F. Exercice social - Bilan

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 13. Sur le bénéfice annuel net de la Société, il sera prélevé 5% (cinq pour cent) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social, tel que prévu à l'article 3 des présents statuts ou tel qu'augmenté ou réduit de la manière prévue au même article 3.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net. Des acomptes sur dividendes pourront être versés, par le conseil d'administration, en conformité avec les conditions prévues par la loi.

G. Application de la loi

Art. 14. La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se terminera le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra en 2008.
- 3) Exceptionnellement, le premier administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.

Souscription et Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les cinq cents (500) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique la société anonyme AZURE PROPERTY INVESTMENTS S.A., avec siège social à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias, dûment représentée, et libérées entièrement par le souscripteur prêté moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de cinquante mille euros (50.000,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de mille neuf cent cinquante euros.

Décisions de l'actionnaire unique

Et à l'instant la comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Graeme Witts, expert comptable, né le 28 mai 1938 à Weston-Super-Mare, (Grande-Bretagne), demeurant à l'Hermitage, Les Varines, St Saviour, JE2 7SB, Jersey, Président;
 - b) Monsieur Richard Hawel, administrateur de sociétés, né le 14 août 1964 à St Helier, Jersey, demeurant à L-1528 Luxembourg, 28A, rue Jean-Pierre Brasseur;
 - c) Monsieur Richard Williams, directeur financier, né le 15 avril 1968 à Oxford, (Grande-Bretagne), demeurant professionnellement à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.
3. Est appelé aux fonctions de commissaire:
Monsieur Marco Ries, réviseur d'entreprises, né le 6 janvier 1959 à Esch-sur-Alzette, demeurant professionnellement à L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
4. Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de l'an 2012.
5. Faisant usage de la faculté offerte par le point 3 des dispositions transitoires, l'assemblée nomme Monsieur Graeme Witts, préqualifié, comme administrateur-délégué de la société.
6. Le siège de la Société est fixé au 2, rue des Dahlias, L-1411 Luxembourg.

Constataion

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Lambert, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 juillet 2007. Relation GRE/2007/3135. — Reçu 500 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 23 juillet 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007087822/231/441.

(070097999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Jan De Nul Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 92.054.

E

L'an deux mille sept, le vingt-huit juin, à dix heures.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire (tenant lieu d'assemblée générale ordinaire) des actionnaires de la société JAN DE NUL LUXEMBOURG S.A., dûment convoqués par le conseil d'administration, au siège social à Luxembourg.

Après délibérations, les actionnaires ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Les démissions de:

- M. Raymond Le Lourec, conseiller fiscal, demeurant à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,
- M. Georges Gredt, employé privé, demeurant à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt,
- M. Dan Epps, comptable, demeurant à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt, sont acceptées.

Les actionnaires ont décidé, à l'unanimité, de nommer les personnes suivantes:

- M. Jan Pieter J. De Nul, administrateur de sociétés, demeurant à B-9308 Aalst, Trangel 60,
- M. Gery Vandewalle, directeur, demeurant à B-9308 Aalst, Trangel 60,
- M. Marc Michel De Raedt, chef comptable, demeurant à L-8413 Steinfort, 12, rue du Cimetière, et
- M. Willem De Braekeleer, area controller, demeurant à L-8413 Steinfort, 12, rue du Cimetière,

aux postes d'administrateurs de la société jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2008.

Par conséquent, le conseil d'administration de la société est dès lors composé des membres suivants (et ce jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2008):

- M. Jan Pieter J. De Nul, administrateur de sociétés, demeurant à B-9308 Aalst, Trangel 60,
- M. Gery Vandewalle, administrateur de sociétés, demeurant à B-9308 Aalst, Trangel 60,
- M. Marc Michel De Raedt, chef comptable, demeurant à L-8413 Steinfort, 12, rue du Cimetière, et
- M. Willem De Braekeleer, area controller, demeurant à L-8413 Steinfort, 12, rue du Cimetière,

La démission de:

M. Marco Claude, réviseur d'entreprises, demeurant à L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch, est acceptée.

Les actionnaires décident à l'unanimité de nommer:

LUX-AUDIT REVISION SARL, ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch (RCS Luxembourg B 43.298)

commissaire aux comptes de la société jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2008.

Luxembourg, le 28 juin 2007.

Signatures.

The undersigned notary certifies the signature of (18 juil 2007) Mr Dan Epps, Mrs Natacha Demand and Mr Georges Gredt.

H. Beck
Notaire

Référence de publication: 2007088176/3083/45.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2007, réf. LSO-CG06221. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Hayem S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 107.190.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 2 juillet 2007 que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

1) L'assemblée accepte la démission avec effet au 2 juillet 2007 de M. Richard Turner, né le 10 décembre 1939 à Bloemfontein (Afrique du Sud) et demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg au 60, Grand-rue;

2) L'assemblée nomme Mlle Delphine Bressan, né le 24 janvier 1981 à F-Algrange et demeurant professionnellement au 64, avenue de la Liberté à L-1930 Luxembourg, comme Administrateur avec effet au 2 juillet 2007.

Elle terminera le mandat de son prédécesseur qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui aura lieu en 2010.
Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2007087826/2352/19.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2007, réf. LSO-CG07205. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2007.

Glashaus in München S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 122.018.

Conformément aux résolutions de M&G EUROPEAN PROPERTY HOLDING COMPANY S.à r.l., associé unique de la Société (l'«Associé Unique»), en date du 30 mai 2007, l'Associé Unique a décidé d'accepter la démission de Monsieur Kenneth Hay, Monsieur Peter Hoskyn et de Mademoiselle Georgina Hunter en tant que gérant de la Société et de nommer Monsieur David George Bannerman, comptable, né le 2 février 1962 à Edimbourg, Royaume-Uni et demeurant au 4, rue Jean Jaurès, L-4152 Esch-sur-Alzette, Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet à la date de ces résolutions, pour une durée indéterminée.

En conséquence, la Société est désormais gérée par les gérants suivants:

- M. Peter Baxter,
- M. David George Bannerman.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

3 juillet 2007.

En vertu d'une procuration

G. t'Serstevens

Pursuant to the resolutions of M&G EUROPEAN PROPERTY HOLDING COMPANY S.à r.l., the sole shareholder of the Company (the «Sole Shareholder»), dated May 30, 2007, the Sole Shareholder has resolved to accept the resignation of Mr Kenneth Hay, Mr Peter Hoskyn and Miss Georgina Hunter as managers of the Company and to appoint Mr David George Bannerman, accountant, born on February 2, 1962 in Edinburgh, United Kingdom and residing at 4, rue Jean Jaurès, L-4152 Esch-sur-Alzette, Luxembourg, as manager of the Company, with effect as of the date of such resolutions, for an indefinite period.

Consequently, the Company shall henceforth be managed by the following managers:

- Mr Peter Baxter,
- Mr David George Bannerman.

July 3, 2007.

By a virtue of a power of attorney

G. t'Serstevens

Référence de publication: 2007088175/250/35.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2007, réf. LSO-CG04749. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Eagle Energy Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 34.777.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue le 23 avril 2007

Messieurs Benoît Blondiau et Norbert Schmitz et les sociétés S.G.A. SERVICES S.A. et FMS SERVICES S.A. sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans. Monsieur Eric Herremans est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.

Pour EAGLE ENERGY GROUP S.A.

N. Schmitz

Administrateur

Référence de publication: 2007087833/1023/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2007, réf. LSO-CF03666. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2007.

SEGE S.A., Systèmes Ecocompatibles de Génération d'Energie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 27, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 129.859.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le dix-huit juillet.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

1.- La société anonyme de droit luxembourgeois SABINA INTERNATIONAL S.A., avec siège social à L-1628 Luxembourg, 27, rue des Glacis.

2.- La société anonyme de droit suisse CHELONIA S.A., avec siège social à CH-6900 Lugano, Via Pioda 5, (Suisse).

Toutes les deux sont ici représentées par Monsieur Jean-Luc Jourdan, directeur de société, demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer par les présentes:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de SYSTEMES ECOCOMPATIBLES DE GENERATION D'ENERGIE S.A., en abrégé SEGE S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet, sous quelque forme que ce soit, la prise de participations, notamment dans le secteur de la production d'énergie renouvelable et dans le secteur des combustibles d'origine biologique, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par six mille deux cents (6.200) actions d'une valeur nominale de cinq euros (5,- EUR) chacune.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et de sept membres au plus, actionnaires ou non.

Toutefois, lorsqu'à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut-être limitée à un membre, actionnaire ou non, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes si dividendes.

Le conseil d'administration élira en son sein un président.

Il se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration; en son absence le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique.

Les réunions du conseil d'administration pourront se tenir également par conférence téléphonique ou par vidéoconférence.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité de voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société se trouve engagée par la signature collective de deux administrateurs de la société, ou par la seule signature de toutes personnes auxquelles pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 10. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 1^{er} vendredi du mois de mai à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2008.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les actions ont été souscrites de la manière suivante:

| | |
|---|--------------|
| 1.- La société anonyme de droit luxembourgeois SABINA INTERNATIONAL S.A., avec siège social à L-1628 Luxembourg, 27, rue des Glacis, trois mille cent quatre-vingt-treize actions | 3.193 |
| 2.- La société anonyme de droit suisse CHELONIA S.A., avec siège social à CH-6900 Lugano, Via Pioda 5, (Suisse), trois mille sept actions | 3.007 |
| Total: six mille deux cents actions | <u>6.200</u> |

Toutes les actions ont été entièrement libérées par les souscripteurs prédésignés moyennant:

- apport en numéraire à concurrence de vingt-sept mille six cent soixante-six euros (27.666,- EUR), de sorte que cette somme se trouve à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément;
- apport d'une participation dans la société à responsabilité limitée de droit italien OSTROS ENERGIA S.r.l, avec siège social à I-25124 Brescia, 230, Via Lamarmora, évaluée à trois mille trois cent trente-quatre euros (3.334,- EUR).

Rapport du réviseur d'entreprises

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises indépendant Monsieur Stéphane Weyders de la société AACO (ACCOUNTING, AUDITING, CONSULTING & OUTSOURCING) SARL, avec siège social à L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

«Conclusion

Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur de l'apport qui correspond au moins au nombre et au pair comptable des actions à émettre en contrepartie.

Luxembourg, le 17 juillet 2007»

Ledit rapport, signé ne varietur par le mandataire des comparantes et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de mille quatre cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués; et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à quatre, et celui des commissaires aux comptes à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Marino Bastiannini, avocat, né à Rome, (Italie), le 26 novembre 1936, demeurant à CH-7505 Celerina - Grigioni, Via Lavinas 6, Chesa Plazzers, (Suisse), Président du conseil d'administration;
 - b) Monsieur Gabriele Broggin, expert-comptable, né à Lugano, (Suisse), le 10 octobre 1965, demeurant professionnellement à CH-6900 Lugano, Via Pioda 5, (Suisse), Vice-Président du conseil d'administration;
 - c) Monsieur Silvano Coletti, entrepreneur, né à Rome, (Italie), le 7 septembre 1969, demeurant professionnellement à CH-6900 Lugano, Via Pioda 5, (Suisse);
 - d) Monsieur Jean-Luc Jourdan, directeur de société, né à Saint-Mard, (Belgique), le 12 juillet 1959, demeurant professionnellement à L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

La société à responsabilité limitée GLOBAL CORPORATE ADVISORS S.à r.l, avec siège social à L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 109.939.

4.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2010.

5.- Le siège social est établi à L-1628 Luxembourg, 27, rue des Glacis.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J.-L. Jourdan, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 24 juillet 2007. Relation GRE/2007/3295. — Reçu 310 euros.

Le Receveur ff. (signé): Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 25 juillet 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007087818/231/166.

(070097926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Kropeliner Tor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 123.778.

Conformément aux résolutions de M&G EUROPEAN PROPERTY HOLDING COMPANY S.à r.l., associé unique de la Société (l'«Associé Unique»), en date du 31 mai 2007, l'Associé Unique a décidé d'accepter la démission de Mademoiselle Georgina Hunter et de Monsieur Olivier Bastin en tant que gérant de la Société et de nommer Monsieur David George Bannerman, comptable, né le 2 février 1962 à Edimbourg, Royaume-Uni et demeurant au 4, rue Jean Jaurès, L-4152 Esch-sur-Alzette, Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet à la date de ces résolutions, pour une durée indéterminée.

En conséquence, la Société est désormais gérée par les gérants suivants:

- M. Peter Baxter,
- M. David George Bannerman.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 3 juillet 2007.

En vertu d'une procuration

G. t'Serstevens

Pursuant to the resolutions of M&G EUROPEAN PROPERTY HOLDING COMPANY S.à r.l., the sole shareholder of the Company (the «Sole Shareholder»), dated May 31, 2007, the Sole Shareholder has resolved to accept the resignation of Miss Georgina Hunter and Mr Olivier Bastin as managers of the Company and to appoint Mr. David George Bannerman, accountant, born on February 2, 1962 in Edinburgh, United Kingdom and residing at 4, rue Jean Jaurès, L-4152 Esch-sur-Alzette, Luxembourg, as manager of the Company, with effect as of the date of such resolutions, for an indefinite period.

Consequently, the Company shall henceforth be managed by the following managers:

- Mr Peter Baxter,
- Mr David George Bannerman.

July 3, 2007.

By virtue of a power of attorney

G. t'Serstevens

Référence de publication: 2007088174/250/34.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2007, réf. LSO-CG04922. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

S.G.A. Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 76.118.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire le 8 mai 2007

Ratification de la cooptation de Monsieur Thierry Schmit, demeurant au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, nommé comme nouvel Administrateur lors du Conseil d'Administration du 30 mars 2007, en remplacement de Monsieur Jean-Marie Poos démissionnaire.

Pour S.G.A. SERVICES S.A.
N. Schmitz
Administrateur

Référence de publication: 2007087843/1023/16.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2007, réf. LSO-CG03520. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097417) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2007.

Lavor Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 97.462.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2007.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007087857/565/15.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09039. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Senate Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 92.229.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires en date du 2 juillet 2007

1. La société à responsabilité limitée BAC MANAGEMENT S.à r.l. a démissionné de son mandat d'administrateur.

2. Le nombre d'administrateurs a été augmenté de 2 à 4.

3. Madame Virginie Dohogne, administrateur de sociétés, née le 14 juin 1975 à Verviers (Belgique), ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2008.

4. Monsieur Cornelius Martin Bechtel, administrateur de sociétés, né le 11 mars 1968 à Emmerich (Allemagne), ayant son domicile professionnel à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2008.

Luxembourg, le 11 juillet 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour SENATE HOLDINGS S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007088150/29/23.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2007, réf. LSO-CG07007. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Kletta Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 79.461.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2007.

Pour KLETTA HOLDING SA

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2007087870/1021/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2007, réf. LSO-CG07781. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

KKR PEI SICAR, S.à r.l., Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 116.195.

In the year two thousand and seven, on the sixth day of June.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

there appeared:

KKR PEI INVESTMENTS, L.P., a Guernsey limited partnership, having its registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey,

here represented by:

M^e Pierre Reuter, attorney, having his professional address in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal, dated 1 June 2007.

Said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party is the single partner (the «Single Partner») of KKR PEI SICAR, S.à r.l., a société à responsabilité limitée qualifying as a société d'investissement en capital à risque incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed of the undersigned notary, on 28 April 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n^o 1001 of 22 May 2006 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, Section B, under number 116.195 (the «Company»).

The Single Partner, represented as prementioned, recognises that it has been fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

1 Amendment of article 3 of the articles of association of the Company by adding of the following wording:

«In a general fashion, the Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.»

2 Amendment of article 6 of the articles of association of the Company in relation to the corporate capital of the Company.

3 Amendment of article 16 of the articles of association of the Company in relation to the quorum applicable to meetings of the board of managers.

4 Amendment of article 17 of the articles of association of the Company to provide that the Company be represented by at least two managers.

5 Miscellaneous amendments to correct typos in the articles of association of the Company and consequent amendments of articles 15 and 23.

and has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Single Partner resolves to amend article 3 of the articles of association of the Company by adding the following wording as second paragraph:

«In a general fashion, the Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (including up stream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.»

Second resolution

The Single Partner resolves to amend article 6 of the articles of association of the Company as follows:

- The following words are inserted between «Company» and «shall» in the first sentence:«expressed in «U.S. Dollars.».

- The second paragraph is deleted.

Third resolution

The Single Partner resolves to amend article 16 of the articles of association of the Company to provide that the board of managers shall act validly if at least two managers are present or represented. Consequently, the beginning of the penultimate paragraph of Article 16 shall read as follows:

«The Board shall act validly only if at least two managers are...».

Fourth resolution

The Single Partner resolves to amend article 17 of the articles of association of the Company to provide that the Company be represented by at least two managers. Consequently, article 17 shall read as follows:

«In dealing with third parties, any two managers shall have the power to act jointly in the name of the Company in all circumstances and to carry out and authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The Company is bound in all circumstances by the signature of two managers. Notwithstanding the foregoing, any one manager shall have the power to act alone in the name of the Company in all circumstances, to carry out and authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose, and to bind the Company in all circumstances by only such manager's signature, if so authorized by the Board.».

Fifth resolution

The Single Partner resolves to amend articles 15 and 23 of the articles of association of the Company as follows:

- The word «manager» is replaced by «managers» in the first sentence of article 15.
- The word «rateably» is replaced by «ratably» in section II of article 23.
- Each occurrence of the word «therefore» in section III of article 23 is replaced by «therefor».

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, said persons signed together with the notary this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le sixième jour du mois de juin.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

KKR PEI INVESTMENTS, L.P., une société de droit guernesiais ayant son siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, Guernsey,

ici représentée par:

Maître Pierre Reuter, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg,

aux termes d'une procuration donnée sous seing privé, le 1^{er} juin 2007.

Ladite procuration sera annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Le comparant est l'associé unique (l'«Associé Unique») de KKR PEI SICAR, S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la forme d'une société d'investissement en capital à risque, ayant son siège social au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par acte du notaire soussigné, le 28 avril 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1001 du 22 mai 2006, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, sous le numéro 116195 (la «Société»)

L'Associé Unique, représenté comme mentionné ci-dessus, reconnaît avoir été dûment informé des résolutions qui seront prises sur la base de l'ordre du jour suivant:

1 Modification de l'article 3 des statuts de la Société en insérant la formule suivante:

«D'une manière générale, la Société pourra prêter assistance (au moyen de prêts, d'avances, de garanties ou de valeurs mobilières ou autrement) à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient (que ce soit de manière verticale ou horizontale), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle jugera utile dans l'accomplissement et le développement de son objet social.».

2 Modification de l'article 6 des statuts de la Société relatif au capital social de la Société.

3 Modification de l'article 16 des statuts de la Société relatif au quorum applicable aux réunions du conseil des gérants.

4 Modification de l'article 17 des statuts de la Société afin qu'il soit stipulé que la Société est représentée par deux gérants au moins.

5 Diverses modifications afin de corriger des fautes de frappe dans les statuts et par conséquent, modification des articles 15 et 23.

et a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 3 des statuts de la Société en insérant la formule suivante en tant que deuxième alinéa:

«D'une manière générale, la Société pourra prêter assistance (au moyen de prêts, d'avances, de garanties ou de valeurs mobilières ou autrement) à des sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui font partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient (que ce soit de manière verticale ou horizontale), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle jugera utile dans l'accomplissement et le développement de son objet social.»

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société comme suit:

- Dans la première phrase les mots suivants sont insérés entre «Company» et «shall»: «,expressed in «U.S. Dollars,»».
- Le deuxième alinéa est supprimé.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 16 des statuts de la Société afin qu'il soit stipulé que le conseil des gérants délibérera valablement si deux gérants au moins sont présents ou représentés. Ainsi le début de l'avant-dernier alinéa se lira comme suit:

«Le conseil des gérants ne délibérera valablement que si deux gérants au moins sont...»,

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 17 des statuts de la Société afin qu'il soit stipulé que la Société est représentée par au moins deux gérants. En conséquence, l'article 17 aura la teneur qui suit:

«Dans les relations avec les tiers, n'importe quels deux gérants ont le pouvoir d'agir en toutes circonstances conjointement au nom de la Société et d'accomplir et d'autoriser tous les actes et opérations conformes à l'objet social de la Société. La Société est engagée en toutes circonstances par la signature de deux gérants. Nonobstant ce qui précède, chaque gérant a le pouvoir d'agir en toutes circonstances seul au nom de la Société, d'accomplir et d'autoriser tous les actes et opérations conformes à l'objet social de la Société et d'engager la Société en toutes circonstances par la seule signature de ce gérant sous la condition que le conseil des gérants lui en a donné l'autorisation.»

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier les articles 15 et 23 des statuts de la Société comme suit:

- Dans la première phrase de l'article 15, le mot «manager» est remplacé par «managers».
- Dans la section II de l'article 23, le mot «rateably» est remplacé par «ratably».
- Dans la section III de l'article 23, le mot «therefore» est remplacé à chaque fois par «therefor».

Dont acte, le présent acte a été établi à Luxembourg, à la date donnée en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant précité, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande du même comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état civil et domicile, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. Reuter, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 juin 2007, Relation: EAC/2007/6305. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 juillet 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007089162/239/147.

(070099974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

KVIST Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 80.199.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2007.
Pour KVIST HOLDING SA
KAUPTHING BANK LUXEMBOURG SA
Signature

Référence de publication: 2007087871/1021/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2007, réf. LSO-CG05376. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

KVIST Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 80.199.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2007.
Pour KVIST HOLDING SA
KAUPTHING BANK LUXEMBOURG SA
Signature

Référence de publication: 2007087873/1021/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2007, réf. LSO-CG05372. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Maxtron S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 88.382.

Extrait des décisions prises par l'associée unique en date du 20 juin 2007

1. La société à responsabilité limitée UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l. a démissionné de son mandat de gérant.
2. La société anonyme MONTEREY SERVICES S.A. a démissionné de son mandat de gérant.
3. M. Eric Magrini, administrateur de société, né le 20 avril 1963 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.
4. Monsieur Philippe Toussaint, administrateur de société, né le 2 septembre 1975 à Arlon (Belgique), demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 10 juillet 2007.

Pour extrait sincère et conforme
Pour MAXTRON S.à r.l.
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2007088006/29/24.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2007, réf. LSO-CG07013. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Lua Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 79.675.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2007.

Pour *LUA HOLDING SA*

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2007087874/1021/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2007, réf. LSO-CG07785C. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Macedonian Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 74.005.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2007.

Pour *MACEDONIAN HOLDING Sarl*

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007087875/1021/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2007, réf. LSO-CG05377. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097515) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Janac Investors S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 105.535.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration le 31 mai 2007.

Première résolution

Le conseil accepte la démission de M. Luca Gallinelli en tant que Président du Conseil d'Administration et administrateur avec effet immédiat.

Deuxième résolution

Le conseil coopte comme nouvel administrateur, avec effet à partir de ce jour, Luca Antognoni né le 13 juillet 1978 à Fano (Italie), demeurant professionnellement à 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Troisième résolution

Le conseil élit comme nouveau Président du Conseil d'administration, avec effet à partir de ce jour, Monsieur Dominique Billion, né le 27 février 1959 à Bertrix, (Belgique), demeurant professionnellement à 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Pour extrait conforme

JANAC INVESTORS S.A.

Signature

Référence de publication: 2007088069/24/24.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2007, réf. LSO-CG03909. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Mallard Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 72.320.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2007.
 Pour MALLARD HOLDING SA
 KAUPTHING BANK LUXEMBOURG SA
 Signature

Référence de publication: 2007087877/1021/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2007, réf. LSO-CG05380. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Pentland Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 75.232.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2007.
 Pour PENTLAND HOLDING SA
 KAUPTHING BANK LUXEMBOURG SA
 Signature

Référence de publication: 2007087879/1021/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2007, réf. LSO-CG05383. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Topdanmark Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2229 Luxembourg, 1A, rue du Nord.

R.C.S. Luxembourg B 33.382.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 4 avril 2007

Le Conseil d'Administration a décidé de co-opter Madame Pia Laub von Gottberg, demeurant à Borupvang 4, 2750 Ballerup, Danemark, comme nouvel administrateur en remplacement de Monsieur John Kristensen, administrateur démissionnaire.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 18 avril 2007

L'assemblée générale ordinaire a décidé de confirmer l'élection de Madame Pia Laub von Gottberg comme nouvel administrateur en remplacement de Monsieur John Kristensen, administrateur démissionnaire, faite par le Conseil d'Administration en date du 4 avril 2007. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2008.

L'assemblée générale ordinaire a réélu Messieurs Poul Almlund et Keld Boeck comme administrateurs jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2008.

L'assemblée générale ordinaire a élu DELOITTE S.A. comme commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TOPDANMARK HOLDING S.A.

Signature

Référence de publication: 2007088169/267/24.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2007, réf. LSO-CG03622. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Pernik Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 74.593.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2007.

Pour *PERNIK HOLDINGS SA*
KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007087880/1021/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2007, réf. LSO-CG05385. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Plateau de Pierre S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 77.673.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2007.

Pour *PLATEAU DE PIERRE HOLDING SA*
KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007087882/1021/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2007, réf. LSO-CG05387. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Letalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 73.837.

Extrait des Minutes de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 2 juillet

A l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de LETALUX S.A., il a été décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Monsieur Tim Van Dijk en tant qu'Administrateur de la Société, avec effet au 9 juillet 2007;

- de nommer Monsieur Jochem Van Rijn, ayant son adresse professionnelle à Holbergsgade 14, 2. sal tv, 1057 Copenhagen, Denmark, en tant qu'Administrateur avec effet au 9 juillet 2007;

En conséquence des présentes et précédentes résolutions et assemblées:

Le Conseil d'Administration est composé de:

Monsieur Reinier Teixeira

Monsieur Edsel Doran

Monsieur Jochem Van Rijn.

Leur mandat expirant à l'Assemblée Générale Ordinaire de 2011.

Luxembourg, le 2 juillet 2007.

R. Teixeira / E. Doran

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007088577/710/24.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2007, réf. LSO-CG06381. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Plateau de Pierre S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 77.673.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2007.
Pour *PLATEAU DE PIERRE SA*
KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.
Signature

Référence de publication: 2007087883/1021/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2007, réf. LSO-CG05388. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Praja Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 79.681.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2007.
Pour *PRAJA HOLDING SA*
KAUPTHING BANK LUXEMBOURG SA
Signature

Référence de publication: 2007087884/1021/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2007, réf. LSO-CG07786. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

S.C.I. Saint Alphonse, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 31, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg E 870.

L'an deux mille sept, le 28 février 2007.

Suite à la cession de parts sociales intervenue en date de ce jour, les associés représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ont pris et voté les résolutions suivantes:

Première résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la cession de parts intervenue en date de ce jour, les associées décident de modifier l'article 6. des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de cent mille francs (100.000,- LUF), soit vingt-quatre mille sept cent soixante-dix-neuf euros (24.790,- Euros) divisé en cent (100) parts de mille francs (1.000,- LUF), soit vingt-quatre Euros et soixante dix-neuf Cents (24,79 Euros) chacune.

Les parts sociales sont détenues comme suit:

| | |
|--|-------|
| Madame Christiane Scott préqualifiée, 55 parts | 55 |
| Monsieur Paul Berens, préqualifié, 45 parts | 45 |
| Total: cent parts | 100 » |

Luxembourg, le 28 février 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2007088920/3897/24.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2007, réf. LSO-CE05262. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Arcturus Investment Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 77.472.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2007.

Pour ARCTURUS INVESTMENT HOLDING SA

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2007087885/1021/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2007, réf. LSO-CG07761. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Brun Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 103.014.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2007.

Pour BRUN HOLDING SA

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2007087887/1021/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2007, réf. LSO-CG05312. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Dotjo Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 80.313.

Le bilan au 31 décembre 2001 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2007.

Pour DOTJO HOLDING SA

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2007087888/1021/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2007, réf. LSO-CG05313. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

E24 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6479 Echternach, 25, rue Grégoire Schouppe.

R.C.S. Luxembourg B 129.937.

STATUTEN

Im Jahre zwei tausend und sieben, den acht und zwanzigsten Juni.

Vor uns Notar Jean Seckler, mit dem Amtssitz in Junglinster, Grossherzogtum Luxemburg.

Sind erschienen:

1. Herr Jacob Bosch, Gesellschafter, geboren am 16. Mai 1958 in Enschede, wohnhaft in 22, Wolfkaterweg, NL-Beckum, hier vertreten durch Herrn Georges Thinnès, Steuerberater, mit professioneller Anschrift in L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire,

auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht ausgestellt am 16. Juni 2007.

2. Herr Thomas Andratschke, Geschäftsführer, geboren am 15. Dezember 1967 in Tokio, 5, Bachstraße, D-63694 Limeshain, hier vertreten durch Herrn Georges Thinnès, vorgeannt,

auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht ausgestellt am 16. Juni 2007.

Die oben aufgeführten Vollmachten werden, nachdem sie durch den respektiven Vollmachtnehmer und den unterzeichneten Notar ne varietur gegengezeichnet wurden, zusammen mit den Gesellschaftssatzungen zur Einregistrierung vorgelegt.

Welche Komparenten, handelnd wie erwähnt, ersuchen den unterzeichneten Notar, die Satzungen einer von ihnen zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden.

Art. 1. Die Unterzeichneten gründen hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, der sie die nachstehende Satzung, sowie die diesbezügliche Gesetzgebung zu Grunde legen.

Die Gesellschaft führt die Bezeichnung E24 S.à r.l.

Art. 2. Der Sitz der Gesellschaft ist Echternach.

Der Firmensitz kann durch Beschluss der Gesellschafter an jeden anderen Ort des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer errichtet.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist der Vertrieb von Hard- und Software, Netzwerk- und Kommunikationstechnik einschließlich aller damit verbundenen Dienstleistungen (Beratung, Planung, Marketing, Schulung und Wartung sowie sämtliche damit zusammenhängenden und dem Gesellschaftszweck folgenden Geschäfte) und Import und Export von jeglichen Computer-Componenten.

Die Gesellschaft ist des weiteren ermächtigt alle Arten von industriellen, kommerziellen, finanziellen, oder Immobilien-Transaktionen im Großherzogtum Luxemburg oder im Ausland zu tätigen, welche direkt oder indirekt, ganz oder teilweise mit dem Gesellschaftszweck verbunden werden können und der Entwicklung der Gesellschaft förderlich sind.

Art. 5. Das Gesellschaftskapital beträgt EUR 12.500,- (zwölftausend fünfhundert Euro) eingeteilt in 500 (fünfhundert) Anteile zu je EUR 25,- (fünfundzwanzig Euro).

Art. 6. Das Gesellschaftskapital kann jederzeit erhöht oder herabgesetzt werden, unter den in Artikel 199 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften festgesetzten Bedingungen.

Art. 7. Jeder Anteil ist proportional an den Aktiva und am Gewinn beteiligt.

Art. 8. Zwischen Gesellschaftern sind die Anteile frei übertragbar. Die Übertragung von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf entweder eines Mehrheitsbeschlusses von fünfundsiebzig Prozent der Gesellschafterversammlung oder der Zustimmung von fünfundsiebzig Prozent des Gesellschaftskapitals. Im Todesfall kann eine Übertragung an Nichtgesellschafter nur mit einer Stimmenmehrheit von fünfundsiebzig Prozent der überlebender Gesellschafter erfolgen. In jedem Fall steht den übrigen Gesellschaftern ein Vorkaufsrecht zu, das innerhalb von dreißig Tagen nach Verweigerung der Übertragung an Nichtgesellschafter ausgeübt werden muss.

Art. 9. Tod, Entmündigung, Konkurs oder Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft nicht auf.

Art. 10. Erben, Gläubiger oder andere Berechtigte können in keinem Fall einen Antrag auf Pfändung des Firmeneigentums oder von Firmenschriftstücken stellen.

Art. 11. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer, Gesellschafter oder nicht, welche von der Gesellschafterversammlung ernannt werden, verwaltet.

Der oder die Geschäftsführer haben die weitestgehenden Befugnisse um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten, jedoch können sie nur mit vorheriger Zustimmung des Mitgesellschafters oder von fünfundsiebzig Prozent der Gesellschafter Immobilien erwerben, Hypotheken aufnehmen, Verpfändungen vornehmen und Beteiligungen an anderen Gesellschaften übernehmen.

Art. 12. Bei der Ausübung ihres Amtes gehen der oder die Geschäftsführer keinerlei persönliche Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie lediglich für die ordnungsgemäße Durchführung ihres Amtes verantwortlich.

Art. 13. Jeder Gesellschafter ist in der Generalversammlung stimmberechtigt. Er hat soviel Stimmen wie er Anteile besitzt und kann sich aufgrund einer Vollmacht an den Versammlungen rechtsgültig vertreten lassen.

Art. 14. Die Generalversammlung fasst ihre Beschlüsse mit einfacher Mehrheit. Beschlüsse über Satzungsänderungen kommen nur zustande, soweit sie von der Mehrheit der Gesellschafter, die drei Viertel des Kapitals vertreten, gefasst werden.

Art. 15. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 16. Am 31. Dezember eines jeden Jahres erstellt die Geschäftsführung den Jahresabschluss.

Art. 17. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in den Jahresabschluss nehmen.

Art. 18. Vom Nettogewinn des Geschäftsjahres sind mindestens 5% für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden; diese Verpflichtung wird aufgehoben, wenn die gesetzliche Rücklage 10% des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Gesellschafter.

Art. 19. Die Gesellschaft kann durch Beschluss der Generalversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefaßt werden muß wie bei Satzungsänderungen.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, die keine Gesellschafter sein müssen und die durch die Generalversammlung unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütungen ernannt werden.

Art. 20. Wann, und so lang ein Gesellschafter alle Anteile besitzt, ist die Gesellschaft eine Einmanngesellschaft im Sinn von Artikel 179 (2) des Gesetzes über die kommerziellen Gesellschaften; in diesem Fall finden unter anderem die Artikel 200-1 und 200-2 desselben Gesetzes Anwendung.

Art. 21. Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gesellschafter auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tag und endet am 31. Dezember 2007.

Kapitalzeichnung

Von diesem Gesellschaftskapital zeichnet:

| | Anteile |
|---|---------|
| 1. Herr Jacob Bosch, vorgeannt | 375 |
| 2. Herr Thomas Andratschke, vorgeannt | 125 |
| Total: | 500 |

Alle Anteile wurden in bar, voll eingezahlt, so dass der Betrag von EUR 12.500,- (zwölftausendfünfhundert Euro) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was hiermit ausdrücklich von dem amtierenden Notar festgestellt wurde.

Feststellung

Der unterzeichnete Notar hat festgestellt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften vom 18. September 1933 erfüllt sind.

Schätzung der Gründungskosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen betragen schätzungsweise acht hundert fünfzig Euro

Ausserordentliche Gesellschafterversammlung

Sodann haben die Komparenten, handelnd wie erwähnt, die das gesamte Gesellschaftskapital vertreten, zu einer Gesellschafterversammlung zusammengetreten, und einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Zum Geschäftsführer wird ernannt:

Herr Thomas Andratschke, vorgeannt

mit den in Artikel 11 der Satzungen festgesetzten Befugnissen.

Der Geschäftsführer kann Bevollmächtigte ernennen, deren Befugnisse und Vergütungen festlegen und sie abberufen.

Das Mandat des Geschäftsführers ist für unbestimmte Dauer gültig.

Zweiter Beschluss

Die Gesellschaft hat ihren Gesellschaftssitz in 25, rue Grégoire Schouppe, L-6479 Echternach.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: G. Thinnès, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 11 juillet 2007. Relation GRE/2007/2999. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 juillet 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007089188/231/117.

(070099845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2007.

CV Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 17.000,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 129.309.

Statuts coordonnés, suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 28 juin 2007, acte n ° 428 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2007087889/208/14.

(070097213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2007.

Hoche Immo 4 H S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 129.957.

STATUTES

In the year two thousand and six, on the twenty-fifth day of June.

Before Maître Jean Seckler, notary public, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

FIREWALL HOLDING S.A., a company incorporated under the laws of the Republic of Panama, with registered office at East 54th Street, Panama City, Republic of Panama,

duly represented by Maître François Brouxel, Avocat à la Cour, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse,

by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxy holder, acting in its above mentioned capacity, and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as here above stated, have requested the undersigned notary to state the articles of association of a public limited liability Company («société anonyme») governed by the relevant laws and the present articles:

Title I: Name - Duration - Registered office - Purpose

Art. 1. Form - Name. There exists a public limited liability company («société anonyme») under the name of HOCHÉ IMMO 4 H S.A. (hereinafter referred to as «the Company»).

Art. 2. Duration. The Company is established for an undetermined period.

Art. 3. Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg City.

It may be transferred within the municipality of Luxembourg City by resolution of the board of directors of the Company.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of the Shareholders.

If extraordinary events of a political, economic, or social nature, likely to impair the normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad by resolution of the board of directors. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

Art. 4. Purpose. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies, the holding of units in Luxembourg or foreign property unit trusts, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, units, bonds and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprise in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The Company may further carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in whatever form in any enterprise or any private company, as well as to the administration, the management, the control and the development of these participating interests.

The Company may borrow and proceed to the issue of bonds, preferred equity certificates and debentures, convertible or non-convertible, within the limits of the law. The Company may grant any assistance, loan, advance, or guarantee to or in favour of the companies, trusts or enterprises in which it has a direct or indirect participating interest, or to companies being part of the same group of companies as the Company.

As an object of the Company and as a pursuit in itself or otherwise, and whether for the purpose of making a profit or avoiding a loss or for any other purpose whatsoever, either with or without the Company receiving any consideration or benefit, to engage in currency and interest rate transactions and any other financial or other transactions of whatever nature, including any transaction for the purposes of, or capable of being for the purposes of, avoiding, reducing, minimizing, hedging against or otherwise managing the risk of any loss, cost, expense or liability arising, or which may arise, directly or indirectly, from a change or changes in any interest rate or currency exchange rate or in the price or value of any property, asset, commodity, index or liability or from any other risk or factor affecting the Company's business, including but not limited to dealings, whether involving purchases, sales or otherwise, in foreign and Irish currency, spot and forward exchange rate contracts, forward rate agreements, caps, floors and collars, futures, options, swaps, and any other currency interest rate and other hedging arrangements and such other instruments as are similar to, or derivatives of, any of the foregoing.

The Company's purpose is also to acquire, manage, lease, sub-let, mortgage, borrow, invest, rent, administer and deal in land, buildings, apartments and real property either on its own account or as trustee, nominee or agent of any other company or persons corporate or otherwise to act as estate agent, contractor, architect, surveyor, managing agent and other persons and generally to act as agent and trustee to undertake or direct the management and administration of any property, building, land or estate in the capacity of steward or receiver to improve the facilities of the same to purchase and sell the same or any shares or interest therein and to transact for commission or otherwise the general business of property manager and developer and generally to deal by way of purchase, sale, lease, mortgage, exchange or otherwise with real and personal property, to maintain and repair the footpaths, car park, roads and private areas.

The Company may carry on all of the said businesses or any one or more of them as a distinct or separate business or as the principal business of the Company, to carry on any other business manufacturing or otherwise which may seem to the Company capable of being conveniently carried on in connection with the above or any one of the above or calculated directly or indirectly to enhance the value of or render more profitable any of the Company's property or rights.

The Company may act as manager, consultant, supervisor and agent of other companies or undertakings, and to provide for such companies or undertakings, managerial, advisory, technical, purchasing, selling and other services, and to enter into such agreements as are necessary or advisable in connection with the foregoing.

In general, the company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Title II: Share capital - Shares

Art. 5. Subscribed share capital. The subscribed capital of the Company is set at EUR 31,000 (Thirty One Thousand euros) represented by 31,000 (Thirty One Thousand) shares with a par value of EUR 1 (One euro) each, which have been entirely paid in.

Art. 6. Authorised share capital. The authorised capital is set at EUR 600,000,000 (Six Hundred Million euros) represented by 600,000,000 (Six Hundred Million) shares with a nominal value of EUR 1 (One euro) each.

The board of directors is authorised during a period expiring five years after the publication of the deed of incorporation of the Company in the official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) to increase in one or several times the subscribed capital within the limits of the authorised capital. Such increased amount of capital may be subscribed for and issued against payment in cash or contribution in kind by observing the then applicable legal requirements or integration of all free reserves and retained profits that can be integrated into the corporate capital by law, in each case with or without issue premium as the board of directors may from time to time determine. The board of directors is specifically authorised to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued. The board of directors may delegate to any duly authorised director or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payments for the shares representing part or all such increased amount of capital.

Each time the board of directors shall so act, as authorised within the frame mentioned here above, Article 5 of the articles of association shall be amended so as to reflect the result of such action and the board of directors shall take or authorise any person to take any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment.

Art. 7. Increase or Reduction of the share capital. The subscribed and authorised capital of the Company may be increased or reduced in one or several steps pursuant to resolutions passed at a general meeting of the Shareholders, deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

Art. 8. Redemption of Shares. The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

Art. 9. Shares. The shares of the Company may be in registered or in bearer form at the option of the Shareholder. All the shares have the same rights.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between a usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledgee.

Title III: General meetings of Shareholders

Art. 10. Powers. Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company.

Art. 11. Place and Date of the annual general meeting. The annual general meeting of Shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg City as may be specified in the notice of meeting on the 15 March at 11 a.m. If such day is a legal holiday in the Grand Duchy of Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Art. 12. Quorum and Majority. Except as otherwise required by law or the articles of association, resolutions at a general meeting of Shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented. Each share is entitled to one vote.

A Shareholder may act at any meeting of Shareholders by appointing another person as his proxy in writing.

Any Shareholder may participate in any general meeting of Shareholders by conference call or by other similar means of communication enabling the identification of such Shareholder and all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

If all the Shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

The articles of association of the Company may be amended by a general meeting of Shareholders. The general meeting shall not validly deliberate

unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the articles and, where applicable, the text of those which concern the object or the form of the Company. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Mémorial C and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes expressed. The votes expressed do not include the votes attached to the shares for which the Shareholder has not taken part in the vote or has abstained from voting or returned a blank or void voting paper.

The nationality of the Company may only be changed and the commitments of the Shareholders may only be increased with the unanimous consent of the shareholders.

Art. 13. Sole Shareholder. If the Company has only one Shareholder, this sole Shareholder exercises all the powers of the general meeting.

The resolutions of the sole Shareholder which are taken in the scope of the first paragraph are recorded in minutes.

Art. 14. Creditors, Legal Successors or Heirs. The creditors, legal successors or heirs of a Shareholder are not allowed to seal assets or documents of the Company.

Title IV: Board of directors

Art. 15. Number of directors. The Company shall be managed by a board of directors composed of not less than 3 (three) members who need not be shareholders of the Company.

Notwithstanding the afore paragraph, if the Company has been incorporated by only one Shareholder, or if a general meeting of the Shareholders acknowledges that the Company has only one Shareholder left, the board of directors may be composed of one member only until the ordinary general meeting of Shareholders following the acknowledgment of the existence of more than one Shareholder.

Art. 16. Appointment. The director(s) are appointed by the general meeting of the Shareholders, or by the sole Shareholder, as the case may be, which shall determine their number, fix the term of their office as well as their remuneration. The director(s) shall hold office until his (their) successor(s) is (are) elected.

The director(s) may be removed at any time, with or without cause (ad nutum), by a resolution of the general meeting of the Shareholders or by the sole Shareholder, as the case may be.

In the event of one or more vacancies at the board of directors by reason of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect to fill such vacancy in accordance with the provisions of law. In this case the general meeting ratifies the election at its next meeting.

Art. 17. Chairman and Secretary. The board of directors chooses from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman.

In case of a board of directors composed of one member, such sole director shall be the chairman of the board.

The board of directors may also choose a secretary, who needs not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors.

The chairman shall preside at all meetings of the board of directors. In his absence the board of directors may appoint a chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Art. 18. Convening and Holding of meetings. The board of directors shall meet upon call by the chairman, or 2 (two) directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The directors will be convened separately to each meeting of the board of directors.

Except in cases of urgency, which will be specified in the convening notice or with the prior consent of all those entitled to attend, at least a 24 (twenty-four) hours written notice of the board meetings shall be given. The meeting will be duly held without prior notice if all the directors are present or duly represented.

The notice may be waived by consent in writing of each director.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing another director in writing.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by conference call or by other similar means of communication enabling all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The minutes of any such meeting shall however be approved and signed by all the directors present at such a meeting.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors. Resolutions shall be passed by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting.

Art. 19. Powers. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law or by the articles of association to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of Shareholders, to any member or members of the board or to any committee (the members of which need not be directors) deliberating under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any person(s) who need(s) not be directors, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their emoluments.

Art. 20. Representation. The Company is bound towards third parties in all circumstances by the joint signature of any 2 (two) directors or by the single signature of the sole director or by the sole signature of any person(s) to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

Title V: Supervision of the Company

Art. 21. Statutory auditor. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s), which may be shareholders or not. The general meeting of Shareholders shall appoint the statutory auditor(s), and shall determine their number, remuneration and term of office, which may not exceed six years.

Title VI: Accounting year-Annual Accounts

Art. 22. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on the first day of January of each year and shall terminate on the thirty-first day of December of the same year.

Art. 23. Allocation of results. At the end of each accounting year, the board of directors will draft the annual accounts which will be at the disposal of the Shareholders at the registered office of the Company.

From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to 10% (ten per cent) of the subscribed capital of the Company.

The general meeting of Shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the annual net profits will be disposed of.

In the event of partly paid shares, dividends will be payable in proportion to the paid-up amount of such shares.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by law.

Title VII: Winding up - Liquidation

Art. 24. Winding up, Liquidation. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of Shareholders resolving such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Title VIII: Final clause-Applicable law

Art. 25. Applicable law. All matters not expressly governed by these articles of association shall be determined in accordance with the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and in particular with the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended.

Transitory provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2007.

The first annual general meeting of shareholders will be held in 2008.

Subscription and payment

All the 31,000 (Thirty-One Thousand) shares have been subscribed by the company FIREWALL HOLDING S.A., prenamed, and fully paid in by the prenamed subscriber so that the amount of EUR 31,000 (Thirty-One Thousand euro) is at the free disposal of the Corporation, as certified to the undersigned notary.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand euro.

Resolutions by the Sole Shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole Shareholder, represented as here above stated, representing the entire share capital takes the following resolutions:

1. The number of directors is fixed at 3 (one) and the number of statutory auditors at 1 (one).

2. The following persons are appointed as directors:

- M^e Pierre Metzler, Lawyer, born in Luxembourg on 28 December 1969, professionally residing at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;

- M^e Georges Gudenburg, Lawyer, born in Luxembourg on 25 November 1964, professionally residing at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;

- M^e François Brouxel, Lawyer, born in Metz (France) on 16 September 1966, professionally residing at 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

3. The limited liability company OPTIO EXPERT-COMPTABLE ET FISCAL S.à r.l, with registered office at 69A, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 97.326, has been appointed statutory auditor.

4. The term of office of the director and of the statutory auditor will end at the end of the annual general meeting of shareholders to be held in 2008.

5. The registered office of the Company is set in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above proxy holder, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same proxy holder and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, the said proxy holder appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-cinq juin.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

FIREWALL HOLDING S.A., une société constituée sous les lois de la République de Panama, ayant son siège social à East 54th Street, Panama City, République de Panama,

dûment représentée par Maître François Brouxel, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration, signée ne varietur par le comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualités qu'il agit, a requis le notaire soussigné d'arrêter comme suit les statuts d'une société anonyme régie par les lois applicables et les présents statuts:

Titre I^{er} : Nom - Durée - Siège social - Objet social

Art. 1^{er} . Forme-Nom. Il existe une société anonyme sous la dénomination HOCHÉ IMMO 4 H S.A. (ci-après dénommée la «Société»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré à tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par décision du conseil d'administration.

Il pourra être transféré à tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'actionnaire unique.

Au cas où des événements extraordinaires de nature politique, économique ou sociale de nature risquant de compromettre l'activité habituelle au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social, par décision du conseil d'administration, pourra être transféré temporairement à l'étranger. Cette mesure temporaire n'aura, toutefois, aucun effet sur la nationalité de la Société qui, malgré le transfert temporaire de son siège social, demeurera une société de droit luxembourgeois.

Il peut être créé, par décision du conseil d'administration, des succursales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. Objet social. L'objet de la Société est la détention de participations, quelle qu'en soit la forme, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, la détention de parts dans des fondations immobilières par parts (property unit trusts) luxembourgeois ou étrangers, l'acquisition par achat, souscription ou de quelle autre manière, ainsi que la cession par vente, échange ou autrement de

titres, parts, obligations et autres titres quelconques, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société pourra participer à l'établissement et au développement de toute entreprise financière, industrielle ou commerciale à Luxembourg et à l'étranger et pourra leur fournir toute assistance que ce soit par le biais de prêts, de garanties ou de quelque autre manière.

La Société pourra de plus effectuer toutes transactions se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, de toutes formes, dans toute entreprise ou société privée, ainsi qu'à l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces prises de participation.

La Société pourra contracter des prêts et procéder à l'émission d'obligations, de preferred equity certificates et de titres, convertibles ou non convertibles, dans les limites de la loi. La Société pourra accorder assistance, prêt, avance ou garantie aux ou en faveur de sociétés, fondations ou entreprises dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte, ou aux sociétés faisant partie du même groupe de sociétés dont fait partie la Société.

Comme objet de la Société et comme finalité en soi ou autrement, et que ce soit pour faire un bénéfice ou éviter une perte ou pour quelque objet que ce soit, peu importe que la Société obtienne ou non rémunération ou bénéfice, elle peut s'engager dans des transactions monétaires et de taux d'intérêt et dans d'autres transactions financières ou d'autres transactions de quelque nature qu'elles soient, y compris toute transaction, ayant pour objet ou, susceptible d'avoir pour objet, d'éviter, de réduire, de minimiser, de couvrir ou de gérer autrement le risque d'une perte, charge, dépense ou responsabilité résultant, ou qui pourrait résulter, directement ou indirectement, d'un change ou de changes d'un quelconque taux d'intérêt ou taux de change ou d'un prix ou d'une valeur d'une quelconque propriété, actif, produit, indice ou responsabilité ou de tout autre risque ou facteur affectant les affaires de la Société, y compris mais non limité à des opérations, peu importe qu'ils se réfèrent à des acquisitions, ventes ou autres, en devise étrangère ou irlandaise, contrats d'opérations au comptant et de cours des changes à terme, contrats de ventes à terme, caps, floors et collars, marchés à termes, options, swaps, et tous autres arrangements de taux d'intérêt de devise et de couverture et tous autres instruments similaires, ou dérivés de tout ce qui précède.

L'objet de Société est encore d'acquérir, gérer, louer, sous-louer, hypothéquer, prêter, investir, mettre à disposition, administrer et faire des transactions portant sur des terres, des constructions, des appartements et l'immobilier, que ce soit pour son propre compte ou comme fiduciaire, représentant or agent de tout autre société ou personnes morales ou autrement d'agir comme agent immobilier, entrepreneur, architecte, contrôleur, gestionnaire et autre qualité et en général d'agir comme gérant et fiduciaire pour assumer ou assurer la gestion et l'administration de toute propriété, construction, terres ou domaine, comme gardien ou receveur afin d'améliorer les installations de ceux-ci, d'acquérir et vendre ceux-ci ou des parts ou intérêts dans ceux-ci et d'exercer contre commission ou autrement l'activité générale de gérant immobilier et de développeur immobilier et en général de procéder par voie d'acquisition, vente, location, hypo-

thèque, échange ou autrement à des transactions immobilières et mobilières, d'assurer le maintien et les réparations des passages, parkings, routes et parties privées.

La Société peut exercer tous ses objets, ou l'un ou plusieurs d'eux comme une activité distincte ou à part ou comme son activité principale, exercer toute autre activité manufacturière ou autre que la Société pourrait s'avérer capable d'exercer de façon convenable en relation avec les activités qui précèdent ou avec l'une quelconque d'elles ou calculée directement ou indirectement pour améliorer la valeur ou rendre plus profitable une quelconque propriété ou droit de la Société.

La Société peut agir comme gérant, consultant, contrôleur et agent en faveur d'autres sociétés ou entreprises et fournir à ces sociétés et entreprises des services de gestion, de consultation, des services techniques, d'acquisition, de vente et autres et conclure les contrats nécessaires ou souhaitables en relation avec ce qui précède.

D'une manière générale, la Société pourra exercer tout contrôle, superviser et mener à bien toutes opérations qu'elle estimera nécessaires et utiles à la poursuite et au bon développement de son objet social.

Titre II: Capital social - Actions

Art. 5. Capital souscrit. Le capital social souscrit de la Société est fixé à EUR 31.000 (trente et un mille euros) représenté par 31.000 (trente et un mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune. Toutes les actions ont été intégralement libérées.

Art. 6. Capital autorisé. Le capital autorisé est de EUR 600.000.000 (six cent millions d'euros) représenté par 600.000.000 (six cent millions) d'actions d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé durant une période expirant cinq années après la date de publication de constitution de la Société au journal officiel (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit dans les limites du capital autorisé. Il peut être souscrit à ces augmentations de capital et des actions peuvent être émises contre paiement en espèces, apports en nature en observant alors les prescriptions légales applicables et par l'incorporation de toutes réserves libres et bénéfiques reportés susceptibles d'incorporation au capital social suivant la loi avec ou sans prime d'émission comme le conseil d'administration l'aura déterminé. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à ces émissions sans réserver aux actionnaires existant à ce moment un droit préférentiel de souscription pour les actions à émettre. Le conseil d'administration pourra donner pouvoir à un membre du conseil d'administration ou à un employé de la Société ou à toute autre personne dûment autorisée les tâches d'accepter les souscriptions et de recevoir les paiements pour les actions représentant une partie ou la totalité du montant de l'augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration agira de la sorte, dans les limites autorisées indiquées ci-dessus, l'article 5 des statuts sera modifié afin de refléter le résultat de cette action et le conseil d'administration entreprendra ou autorisera toute personne à faire toutes les démarches nécessaires en vue de la constatation et la publication de cette modification.

Art. 7. Augmentation ou réduction de capital. Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société peuvent être augmentés ou réduits en une ou plusieurs étapes conformément aux résolutions adoptées lors d'une assemblée générale des actionnaires, délibérant comme en matière de modification des statuts.

Art. 8. Rachat des actions. La Société est autorisée, dans la mesure permise par et dans les conditions de la loi, à racheter ses propres actions.

Art. 9. Actions. Les actions de la Société seront sous forme nominatives ou au porteur, au choix des actionnaires. Toutes les actions ont les mêmes droits.

La Société reconnaîtra un seul détenteur par action; si une action est détenue par plus d'une personne, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette action jusqu'à ce qu'une personne ait été désignée comme seul propriétaire vis à vis de la Société. La même règle sera applicable en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propiétaire ou entre le constituant d'un gage et le créancier gagiste.

Titre III: Assemblée générale des actionnaires

Art. 10. Pouvoirs. Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera actes en relation avec les activités de la Société.

Art. 11. Date et lieu de l'assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société sera tenue à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la Ville de Luxembourg comme il a pu être indiqué dans la convocation, le 15 mars à 11.00 heures et pour la première fois en deux mille huit.

Si ce jour est un jour férié au Grand-Duché de Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

Art. 12. Quorum et Majorité. Sauf stipulation contraire contenue dans la loi ou les statuts, les décisions de l'assemblée générale dûment convoquée seront prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés. Toute action de catégorie A ou de catégorie B donne droit à une voix.

Un actionnaire peut prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit une autre personne comme son mandataire.

Tout actionnaire peut participer à toute assemblée d'actionnaires par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant l'identification de cette personne et à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre les uns les autres, et de communiquer les uns avec les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une réunion, et s'ils déclarent avoir dûment été informés de l'ordre du jour de la réunion, l'assemblée pourra se tenir sans convocation ou publication préalable.

Les Statuts de la Société pourront être modifiés par l'assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale ne délibère valablement que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées, et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la Société. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée, par voie d'annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le Mémorial C et dans deux journaux luxembourgeois. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, la date et les résultats de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être adoptées, devront réunir les deux tiers des voix exprimés. Les voix exprimées ne comprennent pas les voix attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou a voté blanc ou nul.

Le changement de la nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires.

Art. 13. Actionnaire unique. Si la Société a seulement un actionnaire, cet actionnaire unique exerce tous les pouvoirs de l'assemblée générale.

Les décisions de l'actionnaire unique qui sont prises dans le cadre du premier paragraphe sont inscrites dans un procès-verbal.

Art. 14. Créanciers, ayants droit ou héritiers. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un actionnaire ne sont pas autorisés à saisir des actifs ou des documents de la Société.

Titre IV: Conseil d'administration

Art. 15. Nombre d'administrateurs. La Société est administrée par un conseil d'administration composé de 3 (trois) membres au moins qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Toutefois, si la Société a été constituée par un actionnaire unique, ou si à une assemblée générale des actionnaires il est constaté que la Société n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Art. 16. Désignation. Les(L') administrateur(s) sont (est) nommé(s) par l'assemblée générale des actionnaires ou l'actionnaire unique, selon le cas, qui détermine leur nombre, fixe le terme de leur mandat et leur rémunération. Ils(II) occuperont(a) leurs (ses) fonctions jusqu'à ce que leurs(son) remplaçant(s) seront (sera) nommé(s).

Les(L') administrateur(s) sont (est) révocable(s) à tout moment avec ou sans motif (ad nutum), selon le cas, par résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'actionnaire unique.

En cas d'une ou plusieurs vacances au sein du conseil d'administration pour cause de mort, retraite ou autre, les administrateurs restants pourront choisir de palier à une telle vacance conformément aux dispositions de la loi. Dans un tel cas, l'assemblée générale ratifie l'élection à la prochaine assemblée.

Art. 17. Président et Secrétaire. Le conseil d'administration pourra choisir parmi ses membres un président et est autorisé à choisir parmi ses membres un vice-président.

En cas d'un conseil d'administration composé d'un membre, cet administrateur unique sera le président du conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera responsable de tenir les procès-

verbaux des réunions du conseil d'administration.

Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration. En son absence, le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion, un président pour assurer la présidence pro tempore de cette réunion.

Art. 18. Convocation et tenue des réunions. Le conseil d'administration se réunira sur convocation du président ou de deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration.

Sauf en cas d'urgence, qui seront précisés dans la convocation ou avec le consentement préalable des personnes autorisées à assister à la réunion, une convocation écrite sera adressée au moins vingt-quatre heures avant la tenue des

réunions du conseil d'administration. La réunion sera valablement tenue sans convocation préalable, si tous les administrateurs sont présents ou dûment représentés.

Il peut être renoncé à la convocation par accord écrit de chacun des administrateurs.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit un autre administrateur.

Tout administrateur peut participer à toute réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre les unes les autres, et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le procès-verbal d'une telle réunion devra toutefois être approuvé et signé par tous les administrateurs présents à une telle réunion.

Le conseil d'administration peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit. L'ensemble constituera le procès-verbal faisant foi de la décision.

Le conseil d'administration peut délibérer ou prendre valablement des décisions à la condition qu'au moins la majorité des administrateurs soit présente ou représentée à la réunion. Les décisions devront être prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à la réunion.

Art. 19. Pouvoirs. Le Conseil d'Administration a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous actes d'administration et de disposition qui sont dans l'intérêt de la

Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration est autorisé à déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière de la Société et la représentation de la Société pour ces affaires, avec le consentement préalable de l'assemblée générale des actionnaires, à tout (tous) membre(s) du conseil d'administration ou à tout comité (dont les membres n'ont pas besoin d'être administrateurs), délibérant aux conditions et avec les pouvoirs à fixer par le conseil d'administration. Il peut également conférer tous pouvoirs et tout mandat spécial à toute(s) personne(s) qui n'a (n'ont) pas besoin d'être administrateur, nommer ou révoquer tous mandataires et employés et fixer leur rémunération.

Art. 20. Représentation. La Société sera engagée en toutes circonstances envers les tiers par la signature conjointe de 2 (deux) administrateurs ou par la signature individuelle de l'administrateur unique ou par la signature individuelle de toute(s) personne(s) à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration.

Titre V: Surveillance de la Société

Art. 21. Commissaire de compte. Les opérations de la Société seront contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui peuvent ou non être actionnaires de la Société. L'assemblée générale des actionnaires procédera à la nomination de(s) commissaire(s) aux comptes, déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur fonction, qui ne pourra pas excéder six années.

Titre VI: Exercice social - comptes annuels

Art. 22. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 23. Répartitions des bénéfices. A la fin de chaque exercice, le conseil d'administration préparera les comptes annuels qui seront à la disposition des actionnaires au siège social de la Société.

Cinq pour cent (5%) des bénéfices annuels nets de la Société devront être affectés à la réserve prévue par la loi. Cette affectation cessera d'être requise lorsque cette réserve aura atteint et aussi longtemps qu'elle représentera dix pour cent (10%) du capital souscrit de la Société.

Sur recommandation du conseil d'administration, l'assemblée générale des actionnaires déterminera l'affectation du profit annuel net.

Dans l'hypothèse où des actions sont partiellement libérées, les dividendes seront payés au prorata du montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués en observant les termes et conditions prévus par la loi.

Titre VII: Dissolution-Liquidation

Art. 24. Dissolution, Liquidation. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou des personnes morales) nommés par assemblée générale des actionnaires décidant de la dissolution et fixant les pouvoirs et la rémunération des liquidateurs.

Titre VIII: Disposition finale-Applicabilité de la loi

Art. 25. Applicabilité de la loi. Tous ce qui n'est pas expressément réglementé par les présents statuts sera déterminé en conformité avec la loi luxembourgeoise, et en particulier avec la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2007.

La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2008.

Souscription et libération

Toutes les 31.000 (trente et un mille) actions ont été souscrites par la société FIREWALL HOLDING S.A., préqualifiée, et intégralement libérées par le souscripteur prénommé de sorte que la somme de EUR 31.000 (trente et un mille euros) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée et déclare expressément que ces conditions sont remplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit incombant à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes s'élève approximativement à la somme de deux mille euros.

Résolutions de l'actionnaire unique

Immédiatement après l'incorporation de la Société l'actionnaire unique, représenté comme ici ci-dessus exposé, représentant l'intégralité du capital social souscrit, prend les décisions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à 3 (trois) et le nombre des commissaires aux comptes à 1 (un).

2. Les personnes suivantes sont nommées en qualité d'administrateurs:

- M^e Pierre Metzler, avocat, né à Luxembourg le 28 décembre 1969, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;

- M^e Georges Gudenburg, avocat, né à Luxembourg le 25 novembre 1964, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg;

- M^e François Brouxel, avocat, né à Metz (France) le 16 septembre 1966, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg.

3. La société à responsabilité limitée OPTIO EXPERT-COMPTABLE ET FISCAL S.à r.l., avec siège social au 69A, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 97.326, a été nommée commissaire aux comptes.

4. Les administrateurs et le commissaire aux comptes sont nommés jusqu'à la fin de l'assemblée générale annuelle des actionnaires à être tenu en 2008.

5. Le siège social de la Société est établi à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur demande du mandataire, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française. A la requête du même mandataire et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Brouxel, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 6 juillet 2007, Relation GRE/2007/2915. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Junglinster, le 17 juillet 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007089939/231/526.

(070100421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Soparfinter S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 8, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 8.161.

Statuts coordonnés, suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 28 juin 2007, acte n° 426 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux
Notaire

Référence de publication: 2007087891/208/13.

(070097211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2007.

Investgest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1319 Luxembourg, 147, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 84.938.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Strassen, le 23 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007087910/3220/12.

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2007, réf. LSO-CF07880. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Chrysler Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 127.804.

Extrait des décisions de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 2 juillet 2007

1. Monsieur Paul Marx a démissionné de ses fonctions d'administrateur.
2. Le nombre d'administrateurs a été augmenté de 1 à 4.
3. Monsieur Josep Figueras Batet, Real Estate Entrepreneur, né le 21 avril 1979 à Barcelone, Espagne, ayant son domicile professionnel au 08 193 Calle Enrique Gimenez, n° 6, Barcelone, Espagne, a été nommé aux fonctions d'administrateur A jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.
4. Monsieur Angel Blesa Baguena, avocat, né le 3 novembre 1955 à Valbona, Espagne, ayant son domicile professionnel au 08193 Avenida Diagonal, n° 652, Escalera A, Barcelone, Espagne, a été nommé aux fonctions d'administrateur A jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.
5. Monsieur Eric Magrini, administrateur de sociétés, né le 20 avril 1963 à Luxembourg, ayant son domicile professionnel au L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé aux fonctions d'administrateur B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.
6. Monsieur Philippe Toussaint, administrateur de sociétés, né le 2 septembre 1975 à Arlon, Belgique, ayant son domicile professionnel au L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé aux fonctions d'administrateur B jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

Luxembourg, le 11 juillet 2007.

Pour avis sincère et conforme

Pour CHRYSLER INVESTMENTS S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007088153/29/29.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2007, réf. LSO-CG07005. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Genus Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 74.685.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2007.

Pour GENUS HOLDINGS SA

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007087932/1021/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2007, réf. LSO-CG05345. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

GTH Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 80.187.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2007.

Pour GTH HOLDING SA

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2007087934/1021/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2007, réf. LSO-CG05348. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097507) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

AUB French Logistics S.A. Sicar, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 108.810.

Constituée par-devant M^e Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 21 juin 2005, suivant acte publié au Mémorial C n^o 1177 du 9 novembre 2005. Les statuts ont été modifiés par devant le même notaire en date du 29 septembre 2005, suivant acte publié au Mémorial C n^o 1177 du 9 novembre 2005.

Le bilan au 30 septembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AUB FRENCH LOGISTICS S.A. SICAR

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007087936/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2007, réf. LSO-CG07025. - Reçu 62 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Comptoir Anti-Feu Luxembourgeois S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1318 Luxembourg, 58, rue des Celtes.

R.C.S. Luxembourg B 45.071.

L'an deux mille sept, le onze juin.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme COMPTOIR ANTI-FEU LUXEMBOURGEOIS S.A., avec siège social au 14, allée de la Jeunesse Sacrifiée, L-5863 Hesperange, immatriculée au registre de commerce et des sociétés section B numéro 45.071 constituée suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 23 août 1993, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C du 11 novembre 1993 numéro 543. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu par acte sous seing privé dans le cadre de la conversion

du capital en euros en date du 31 octobre 2001 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 901 du 13 juin 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Claude Wagner, demeurant professionnellement au 22, rue de Cessange, L-1320 Luxembourg.

qui désigne comme secrétaire Monsieur Didier Abinet, demeurant professionnellement au 22, rue de Cessange, L-1320 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Albert Heister, demeurant professionnellement au 58, rue des Celtes, L-1318 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social du 14, allée de la Jeunesse Sacrifiée, L-5863 Hesperange à L-1318 Luxembourg, 58, rue des Celtes.

2.- Modification subséquente de l'article 1^{er}, deuxième paragraphe, première phrase des statuts.

3.- Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que la présente assemblée, réunissant cent pour cent (100%) du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social du 14, allée de la Jeunesse Sacrifiée, L-5863 Hesperange à L-1318 Luxembourg, 58, rue des Celtes.

Deuxième résolution

A la suite de la résolution qui précède, l'article 1^{er}, deuxième paragraphe, première phrase des statuts de la Société est modifié et aura la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. 2^{ème} paragraphe, 1^{ère} phrase.** Cette société aura son siège social dans la commune de Luxembourg.»

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de huit cent cinquante euros (€ 850,-).

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Wagner, D. Abinet, A. Heister, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2007, LAC/2007/16440. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25 juillet 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007091389/202/60.

(070102116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 août 2007.

H.E.R.A. Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 74.000.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2007.

Pour HERA HOLDING Sàrl

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2007087938/1021/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2007, réf. LSO-CG05352. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Senate Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 92.229.

—
Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 6 mars 2003, acte publié au Mémorial C n^o 422 du 17 avril 2003.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SENATE HOLDINGS S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007087937/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2007, réf. LSO-CG07024. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

European Closures Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue de Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 73.491.

—
- La société EFFIGI S.à r.l, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B-107.313, nommée administrateur en date du 14 février 2006, pour un mandat de 3 ans, a désigné Mr Philippe Stanko, employé privé, né le 15 janvier 1977 à Wittlich, (Allemagne), demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

- La société DMC S.à r.l, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B-107.316, nommée administrateur en date du 14 février 2006, pour un mandat de 3 ans, a désigné Mr Pierre Mestdagh, employé privé, né le 21 novembre 1961 à Etterbeek (Belgique), demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Luxembourg, le 7 juin 2007.

Certifié sincère et conforme

EUROPEAN CLOSURES GROUP S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007088162/795/23.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2007, réf. LSO-CG07569. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

KER Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 74.001.

—
Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2007.

Pour KER HOLDING Sàrl

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007087939/1021/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2007, réf. LSO-CG05365A. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

King Cheetah Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 75.679.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2007.

Pour KING CHEETAH HOLDINGS SA

KAUPTHING BANK LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2007087940/1021/15.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2007, réf. LSO-CG05368. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Senate Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 92.229.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 6 mars 2003, acte publié au Mémorial C n^o 422 du 17 avril 2003.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SENATE HOLDINGS S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007087941/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2007, réf. LSO-CG07026. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

East Investments Holding Company s.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 110.669.

—
Extrait des résolutions des associés du 29 juin 2007

Il résulte des dites résolutions que:

1. L'assemblée a réélu M^{elle} Joanne Fitzgerald demeurant au 28, boulevard Royal, L-2449 et Mr Simon Joseph Treacy demeurant Suite 1608, Three Pacific Place, No 1 Queen's Road East, Hong Kong, Chine comme gérants pour une durée indéterminée, avec effet au 3 août 2006 et 19 février 2007.

2. L'assemblée a réélu PricewaterhouseCoopers demeurant à 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg comme commissaires aux comptes jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour EAST INVESTMENTS HOLDING COMPANY S.à.r.l.

Signature

Référence de publication: 2007087942/3648/20.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09294C. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Piece Invest Semois s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 24, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 109.351.

Procès-verbal de l'assemblée générale de cession de parts

L'an deux mille sept, le 2 juillet, s'est réuni l'associé unique de la société à responsabilité limitée PIECE INVEST SEMOIS sarl, avec siège social à Luxembourg, 3, rue Nicolas Welter, L-2740 Luxembourg, lequel a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Monsieur Alain Lecompte, demeurant 20, rue de la Barrière à L-1215 Luxembourg, cède et transporte sous toutes les garanties de fait ou de droit 50 (cinquante) parts sociales qu'il détient dans la société à la société de droit Luxembourgeois ACTE 1 S.A., avec siège social 3, rue Nicolas Welter à L-2740 Luxembourg, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le nr. B 104.567, ici valablement représentée par un de ses administrateurs, pour un prix convenu entre partie dont quittance entière et définitive.

Deuxième résolution

Monsieur Alain Lecompte, pré-qualifié, cède et transporte sous toutes les garanties de fait ou de droit 50 (cinquante) parts sociales qu'il détient dans la société à la société de droit belge TESCO N.V., avec siège social 12, boîte 11, Maenhoutstraat à B-9830 Sint-Martens-Latem, inscrite au registre de commerce de Gent (B) sous le n^o d'entreprise 0428876689, ici valablement représentée par un de ses administrateurs, pour un prix convenu entre partie dont quittance entière et définitive.

Troisième résolution

Le capital de la société est désormais réparti comme suit:

| | |
|----------------------------------|---------------------|
| ACTE 1 S.A., pré-qualifiée | 50/100 parts |
| TESCO N.V., pré-qualifiée | <u>50/100 parts</u> |
| Total | 100/100 parts |

Ensuite, les nouveaux associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

A été révoqué de son poste de gérant, Monsieur Jean-Claude Morceau

Deuxième résolution

Ont été appelés à la fonction de gérant pouvant engager par leur seule signature et en toutes circonstances la société:

- Monsieur Lecompte, Alain, prénommé
- Monsieur Heyse, Luc, demeurant professionnellement 24, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Troisième résolution

Le siège est désormais fixé 24, avenue Monterey L-2163 Luxembourg (BP 447 L-2014 Luxembourg.)

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en-tête.

Signature

Le rapporteur

Référence de publication: 2007088083/4580/42.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2007, réf. LSO-CG04116. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Hofin GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 23, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 85.783.

Constituée par-devant M^e Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 14 décembre 2001, acte publié au Mémorial C n^o 746 du 16 mai 2002.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour HOFIN GmbH

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007087943/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2007, réf. LSO-CG07018. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Sedna Europe, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 22-24, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 99.779.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 25 juin 2007

- L'Assemblée décide de nommer pour une durée de 2 ans, Monsieur Nicolas Kruchten, directeur, demeurant à Luxembourg, 6, rue Heine, L-1720, Administrateur de la société en remplacement de Monsieur Jean-Yves Stasser, Administrateur démissionnaire. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra en 2009.

- L'Assemblée prend note du fait que Maître René Faltz et que Maître Tom Felgen, Administrateurs de la société, ont changé d'adresse et demeurent désormais 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007087945/263/18.

Enregistré à Luxembourg, le 3 juillet 2007, réf. LSO-CG00637C. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098044) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

ECIS S.A. Etudes Créations Internationales Sportives, Société Anonyme.

Siège social: L-8479 Eischen, 19, Cité Bettenwiss.
R.C.S. Luxembourg B 41.968.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire reportée du 28 juin 2007

Les actionnaires de la société anonyme ECIS S.A., ETUDES CREATIONS INTERNATIONALES SPORTIVES ont pris la résolution suivante:

1. L'Assemblée Générale décide de remplacer le Commissaire aux Comptes, la FIDUCIAIRE EVERARD & KLEIN S.A.R.L., par la société CD-SERVICES S.AR.L., ayant son siège social à rue Jean-Pierre Brasseur, 4, à L-1258 Luxembourg, pour une durée de six ans.

Pour extrait conforme

Pour ECIS S.A., ETUDES CREATIONS INTERNATIONALES SPORTIVES

VO CONSULTING LUX S.A.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2007088000/1427/20.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2007, réf. LSO-CG07835. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Compagnie Financière pour le Développement Industriel et Commercial "COFIDICO", Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 5.767.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2007.

Pour COMPAGNIE FINANCIERE POUR LE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL «COFIDICO»

M. Juncker

Administrateur

Référence de publication: 2007087946/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2007, réf. LSO-CG07009. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Sudgaz S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4243 Esch-sur-Alzette, 150, rue J.-P. Michels.

R.C.S. Luxembourg B 5.248.

Constituée par-devant M^e François Joseph Altwies, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 mars 1923, acte publié au Mémorial C no 15 du 25 mars 1923, modifiée par-devant le même notaire en date du 31 mars 1926, acte publié au Mémorial C no 19 du 17 avril 1926, modifiée par-devant M^e Paul Kuborn, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 mars 1940, acte publié au Mémorial C no 26 du 6 avril 1940, modifiée par-devant M^e Jules Hamelius, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 mars 1946, acte publié au Mémorial C no 24 du 7 mai 1946, modifiée par-devant le même notaire, en date du 31 mars 1948, acte publié au Mémorial C no 37 du 1^{er} juin 1946, modifiée par-devant M^e Robert Elter, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 23 décembre 1952, acte publié au Mémorial C no 4 du 17 janvier 1953, modifiée par-devant le même notaire, en date du 30 décembre 1953, acte publié au Mémorial C no 5 du 22 janvier 1954, modifiée par-devant le même notaire, en date du 20 avril 1973, acte publié au Mémorial C no 112 du 2 juillet 1973, modifiée par-devant le même notaire, en date du 16 mars 1975, acte publié au Mémorial C no 153 du 19 août 1975, modifiée par-devant M^e Georges Bourg, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 19 novembre 1982, acte publié au Mémorial C no 343 du 31 décembre 1982, modifiée par-devant M^e Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 7 décembre 1989, acte publié au Mémorial C no 194 du 13 juin 1990, modifiée par-devant le même notaire, en date du 18 juillet 1991, acte publié au Mémorial C no 120 du 2 avril 1992, modifiée par-devant le même notaire, en date du 26 septembre 1991, acte publié au Mémorial C no 120 du 2 avril 1992, modifiée par-devant le même notaire, en date du 10 mai 1993, acte publié au Mémorial C no 362 du 10 août 1993, modifiée par-devant le même notaire, en date du 28 novembre 1996, acte publié au Mémorial C no 74 du 17 février 1997, modifiée par-devant le même notaire, en date du 3 décembre 1996, acte publié au Mémorial C no 119 du 12 mars 1997, modifiée par-devant le même notaire, en date du 19 octobre 1999, acte publié au Mémorial C no 992 du 23 décembre 1999, modifiée par acte sous seing privé en date du 4 mai 2001, l'avis afférent a été publié au Mémorial C no 25 du 10 janvier 2003, modifiée par-devant le même notaire, en date du 5 mai 2006, acte publié au mémorial C no 1449 du 27 juillet 2006.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Pour SUDGAZ S.A.

INTERFIDUCIAIRE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007088305/1261/37.

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 2007, réf. LSO-CG08090. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070098762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2007.

SPS International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 67.164.

Constituée par-devant M^e Jean Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 février 1998, acte publié au Mémorial C n^o 62 du 3 février 1999. Les statuts ont été modifiés par-devant M^e Jean Seckler en date du 10 décembre 1998, acte publié au Mémorial C n^o 185 et par-devant le même notaire en date du 27 novembre 2001, acte publié au Mémorial C n^o 1068 du 27 novembre 2001

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SPS INTERNATIONAL S.à r.l.
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007087947/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juillet 2007, réf. LSO-CG07008. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Tomatrans S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8286 Kehlen, 10A, rue du Cimetière.
R.C.S. Luxembourg B 99.629.

Le bilan rectificatif et l'annexe légale rectificative au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Ils annulent et remplacent le bilan et l'annexe légale, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la référence L06002161.1.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007088055/664/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2007, réf. LSO-CB03644. - Reçu 56 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

ECIP Europcar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.398.900,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 120.530.

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société le 29 juin 2007 que le mandat du commissaire aux comptes, la société ERNST & YOUNG SA, avec siège social au 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach ayant expiré, l'assemblée générale des actionnaires de la Société a décidé de renouveler ledit mandat pour une période prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2007.

EURAZEO MANAGEMENT LUX S.A.

Gérant unique

L. Guérineau / F. Pfister

Président du conseil d'administration / Administrateur

Référence de publication: 2007088048/5917/21.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juillet 2007, réf. LSO-CG07834. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Estation, Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 104.917.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 25 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007088131/825/12.

Enregistré à Diekirch, le 23 juillet 2007, réf. DSO-CG00214. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070097753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Eau Rouge, Société Anonyme.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 104.732.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 25 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007088124/825/12.

Enregistré à Diekirch, le 23 juillet 2007, réf. DSO-CG00211. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070097758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Socrimex Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 125.440.

Extrait de la décision de l'associé unique en date du 17 juillet 2007

L'associé unique décide de déléguer la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Monsieur Helmut Rieder et Monsieur François Mouchet.

Messieurs Rieder, demeurant au 110, route de Luxembourg à L-8140 Bridel et Mouchet, demeurant à Les Longevilles Montdor à F-25380, en leur qualité de Gérants, pourront ainsi, chacun, engager la société par leur seule signature exclusive respectivement par leur co-signature obligatoire pour toutes les affaires relevant de la gestion journalière.

Pour extrait sincère et conforme

SOCRIMEX EUROPE S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2007088085/780/18.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juillet 2007, réf. LSO-CG09056. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.

Immo9.Com S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.
R.C.S. Luxembourg B 84.371.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007088061/664/13.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2007, réf. LSO-CG06250. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070097533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 juillet 2007.
